

**DECISION DG n° 2017-360**  
**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 15 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

I - Les dixième et onzième tirets sont remplacés par les dispositions suivantes :

«- Monsieur SAUVAIRE (Didier) est nommé chef du pôle contrôles biologiques et microbiologiques des produits de santé ;

- Monsieur GARINOT (Olivier) est nommé chef du pôle contrôles des produits biologiques ; »

II - Le douzième tiret est supprimé.

**Article 2** : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 23 NOV. 2017

Dr Dominique MARTIN

Directeur général